



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité international
sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

DOUZIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

Rome (Italie), 16-19 septembre 2024

Ordre du jour provisoire annoté et calendrier

INTRODUCTION

1. À sa 9^e session, tenue à New Delhi (Inde), l'Organe directeur a décidé de rétablir le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (ci-après «le Groupe de travail») pour mettre la dernière main à l'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral d'ici à sa 11^e session¹, qui devrait se tenir du 24 au 29 novembre 2025.
2. L'Organe directeur a noté que, bien qu'il existe un éventail de points de vue entre les parties contractantes sur la question, les parties contractantes s'engageaient à travailler ensemble pour adopter un ensemble de mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral par le biais du processus établi dans la résolution, avec les objectifs communs suivants:
 - augmenter les avantages, tant monétaires que non monétaires, qui découlent du Système multilatéral pour toutes les parties contractantes et tous les utilisateurs;
 - augmenter les revenus des utilisateurs au profit du Fonds pour le partage des avantages d'une manière durable et prévisible à long terme;
 - étendre les cultures et la diversité phylogénétique disponibles par le biais du Système multilatéral;
 - améliorer la disponibilité des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le Système multilatéral;
 - rendre le Système multilatéral plus dynamique compte tenu des avancées et des questions émergentes dans les domaines de la science, de l'innovation, de la sélection végétale et de l'environnement politique mondial;
 - créer une sécurité juridique, une simplicité administrative et une transparence pour tous ceux qui participent au Système multilatéral.
3. L'Organe directeur a décidé que le processus visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral aurait les caractéristiques suivantes:

¹ [Résolution 3/2022](#).

- il sera inclusif et équilibré en ce qui concerne les régions et les genres, et inclura tous les groupes de parties prenantes;
- il sera ouvert, de sorte que toute partie contractante puisse y participer à condition que le droit de parole soit réservé à un certain nombre de membres;
- il sera appuyé par des consultations régionales ou interrégionales solides;
- il sera appuyé par des réunions et/ou consultations en ligne (y compris des réunions en modalité hybride) ainsi que des réunions en présentiel tenues de manière transparente, les décisions étant prises lors de ces dernières.

4. L'Organe directeur a nommé M. Sunil Archak (Inde) et M. Michael Ryan (Australie) coprésidents du Groupe de travail.

5. À sa 10^e session, l'Organe directeur a élaboré plus avant le mandat du Groupe de travail. En particulier, il a approuvé la proposition du Groupe de travail d'utiliser le «projet d'ensemble de mesures de juin 2019» comme point de départ de ses travaux ultérieurs; et a demandé aux coprésidents d'accorder très tôt leur attention aux trois «points sensibles» recensés: l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, l'élargissement de l'annexe I, et la structure et les barèmes de paiement².

6. Il a noté que, afin d'avancer suffisamment sur la question, il faudrait tenir quatre réunions formelles du Groupe de travail en présentiel au cours de l'exercice biennal 2024-2025. La présente réunion est la deuxième de l'exercice biennal.

7. En outre, l'Organe directeur a pris note de la décision 15/9 de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique relative à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et a prié instamment le Groupe de travail de tenir compte de cette décision et des évolutions y relatives lorsqu'il abordera la question de l'information de séquençage numérique/des données de séquençage génétique dans le contexte du processus visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral³.

8. Le Groupe de travail avait initialement été créé par l'Organe directeur à sa 5^e session⁴. Il s'est réuni neuf fois entre 2014 et 2019, et deux fois jusqu'à présent entre 2023 et 2024, après son rétablissement en 2022. Les rapports de toutes ses réunions précédentes sont disponibles sur le site web du Traité international, à l'adresse www.fao.org/plant-treaty/meetings/fr/.

9. Une vue d'ensemble et un résumé des informations générales pertinentes, ainsi qu'un calendrier indicatif, sont disponibles à l'adresse www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/the-multilateral-system/enhancement-process/fr/.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

10. La 12^e réunion du Groupe de travail se tiendra au siège de la FAO, à Rome (Italie), du 16 au 19 septembre 2024. Des dispositions ont été prises afin que les représentants des régions puissent tenir des consultations régionales et interrégionales le dimanche 15 septembre 2024.

11. La séance d'ouverture aura lieu le lundi 16 septembre 2024, à 10 heures.

12. Les travaux se dérouleront en anglais, en arabe, en espagnol et en français, conformément à la résolution 3/2022.

² [Résolution 3/2023](#).

³ [Résolution 3/2023](#).

⁴ [Résolution 2/2013](#), partie IV.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

13. Le présent document est la version annotée de l'ordre du jour provisoire, accompagnée d'un calendrier indicatif provisoire. Il est présenté au Groupe de travail afin que celui-ci l'examine, adopte l'ordre du jour et organise les travaux de la réunion.

14. La liste des documents de la réunion est publiée sous la cote IT/OWG-EFMLS-12/24/2/Inf.1. Les documents sont disponibles sur le site web du Traité international, à l'adresse <https://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1674748/>.

POINT 3. ENSEMBLE DE MESURES VISANT À AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

15. À sa 11^e réunion, le Groupe de travail a examiné les principaux éléments et concepts du «projet d'ensemble de mesures de juin 2019» et a adressé des recommandations aux coprésidents concernant la mise à jour de l'ensemble de mesures afin de préparer un texte de négociation en vue de la 12^e réunion⁵. Les régions, les parties contractantes et les parties prenantes concernées ont soumis des commentaires supplémentaires sur des questions autres que les trois «points sensibles», en formulant par écrit des observations en réponse à la notification du Secrétaire⁶.

16. Compte tenu de ces commentaires, recommandations et suggestions, les coprésidents ont révisé le «projet d'ensemble de mesures de juin 2019» et élaboré leur proposition d'un projet d'ensemble de mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral, tel qu'il figure dans le document intitulé *Ensemble de mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral: proposition des coprésidents* (IT/OWG-EFMLS-12/24/3.1 Rev.1).

17. La proposition des coprésidents contient le texte d'un projet de résolution, un projet d'Accord type révisé de transfert de matériel et un projet de texte visant à modifier l'annexe I du Traité international.

18. Les coprésidents fournissent des informations et des explications supplémentaires sur les options choisies et les révisions apportées dans le document intitulé *Notes explicatives sur la proposition des coprésidents relative à un ensemble de mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral* (IT/OWG-EFMLS-12/24/3.2 Rev.1).

19. Dans le cadre des débats tenus au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi examiner les documents intitulés *Policy brief on digital sequence information/genetic sequence data* (Document d'orientation sur l'information de séquençage numérique/les données sur les séquences génétiques) (IT/OWG-EFMLS-12/24/3/Inf.1) et *Updated analysis on sales and profitability within the seed sector* (Analyse actualisée des ventes et de la rentabilité dans le secteur semencier) (IT/OWG-EFMLS-12/24/3/Inf.2), lors d'une présentation pendant la session. Les commentaires formulés par les régions, les parties contractantes et les parties prenantes concernées figurent dans le document intitulé *Compilation of submissions received* (Compilation des communications reçues) (IT/OWG-EFMLS-12/24/3/Inf.3).

20. Le Groupe de travail est invité à examiner la proposition des coprésidents et à s'accorder sur un projet de texte de négociation en vue de sa 13^e réunion.

POINT 4. ÉVOLUTION DES DÉBATS AU SEIN D'AUTRES INSTANCES PERTINENTES

21. Le Groupe de travail, à sa 11^e réunion, a recommandé que le Secrétaire continue à suivre les processus pertinents et à y participer, de sorte qu'il puisse présenter des informations actualisées au Groupe de travail⁷.

⁵ [IT/OWG-EFMLS-11/24/Report](#), paragraphes 6 et 7.

⁶ [NCP GB11-005](#), publiée le 30 avril 2024.

⁷ [IT/OWG-EFMLS-11/23/Report](#), paragraphe 14.

22. Au cours de la réunion, le Groupe de travail sera informé dans les grandes lignes des éléments nouveaux importants survenus dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.
23. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la pertinence de ces éléments nouveaux et leurs éventuelles répercussions sur ses travaux.

POINT 5. TRAVAUX FUTURS

24. Les coprésidents ont mis à jour le calendrier indicatif du processus, qui est toujours disponible sur le site web du Traité international, à l'adresse <https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/the-multilateral-system/enhancement-process/fr/>.
25. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les coprésidents exposeront leurs plans concernant les prochaines étapes du processus, lesquels seront examinés par le Groupe de travail, sur la base du document portant la cote IT/OWG-EFMLS-12/24/5.
26. Le Groupe de travail est invité à formuler des observations à l'intention des coprésidents sur ses futurs travaux. Il pourra également donner des indications sur tout autre document qu'il souhaiterait voir élaboré en vue de sa 13^e réunion.

POINT 6. AUTRES QUESTIONS

27. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail souhaitera peut-être se pencher sur toute autre question pertinente dont ses membres pourraient demander l'examen.

POINT 7. ADOPTION DU RAPPORT

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail est invité à examiner et à adopter le rapport de la présente réunion.
29. Le projet de rapport sera disponible en anglais, en arabe, en espagnol et en français.
30. Il est prévu que la réunion s'achève le 19 septembre 2024, à 18 heures.

Annexe**CALENDRIER INDICATIF PROVISOIRE**

Heure	Point de l'ordre du jour	Titre	Documents
Lundi 16 septembre 2024			
Matin			
10 h - 13 h	1	Ouverture de la réunion	
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	Résolution 3/2023 Résolution 3/2022 IT/OWG-EFMLS-12/24/2.1 IT/OWG-EFMLS-12/24/2.2 Rev.1 IT/OWG-EFMLS-12/24/2/Inf.1
	3	Ensemble de mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral	IT/OWG-EFMLS-12/24/3.1 Rev.1 IT/OWG-EFMLS-12/24/3.2 Rev.1 IT/OWG-EFMLS-12/24/3/Inf.1 IT/OWG-EFMLS-12/24/3/Inf.2 IT/OWG-EFMLS-12/24/3/Inf.3
Lundi 16 septembre 2024			
Après-midi			
15 h - 18 h	3	<i>Ensemble de mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral (suite)</i>	
Mardi 17 septembre 2024			
Matin			
10 h - 13 h	4	Évolution des débats au sein d'autres instances pertinentes	Mises à jour au cours de la session
	3	<i>Ensemble de mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral (suite)</i>	
Mardi 17 septembre 2024			
Après-midi			
15 h - 18 h	3	<i>Ensemble de mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral (suite)</i>	
Mercredi 18 septembre 2024			

Matin			
10 h - 13 h	3	<i>Ensemble de mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral (suite)</i>	
Mercredi 18 septembre 2024			
Après-midi			
15 h - 18 h	3	<i>Ensemble de mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral (suite)</i>	
	5	Travaux futurs	IT/OWG-EFMLS-12/24/5
	6	Autres questions	
Jeudi 19 septembre 2024			
Matin			
10 h - 13 h		[programme libre]	
Jeudi 19 septembre 2024			
Après-midi			
15 h - 18 h	7	Adoption du rapport	